



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 juin 2013 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Jean Berthet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés : Mmes Isabelle Jaquier-Borella, Véronique Hirsch et M. Stéphane Sizonenko

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2013
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1. Délibération D85 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné aux travaux d'aménagements provisoires « 2bis » aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize.
 - 4.2. Délibération D86 : Octroi d'un prêt de CHF 20'000.- et d'une avance sur les subventions de CHF 10'000.- en faveur du Club canin de Troinex.
 - 4.3. Délibération D87 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude de faisabilité concernant l'urbanisation du secteur du Grand-Pré au chemin de Roday
 - 4.4. Délibération D88 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude relative à la réglementation du stationnement à Troinex
5. Proposition de motion : Motion M25 de Mme Dominique Bernardet et de MM. Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne et Alain Forestier, conseiller municipaux : *Chercheurs d'emplois et entreprises troinésiennes.*
6. Propositions individuelles et questions.
7. Huis-Clos : demande de naturalisation.

M. Berthet, Président, ouvre la séance à 20h00. Il excuse les absences de Mmes Jaquier-Borella et Hirsch et de M. Sizonenko. Il remercie M. Botbol pour son année de Présidence et espère se montrer à la hauteur durant cette année. Il donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2013

Mme Bernardet demande que son intervention de la page 9 (« elle refuse d'aller plus loin dans le projet de nouveau club-house... ») soit modifiée, car elle ne reflète pas le message qu'elle voulait transmettre.

Moyennant cette correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du CM

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

En préambule, M. van Loon, au nom de la Mairie, adresse ses vifs remerciements à M. Botbol qui a parfaitement rempli sa mission de Président au cours de l'année écoulée. M. Botbol est applaudi.

Sortie des aînés du 12 juin à Ste-Croix et Romainmôtier

M. van Loon indique avoir passé une très belle journée en compagnie des aînés de la commune. Ils se sont rendus au musée de la boîte à musique et automates de Ste-Croix (visite très intéressante), puis ont mangé à l'auberge de Baulmes avant de poursuivre par la visite de l'abbatiale de Romainmôtier.

Visite de la mairie par deux classes de l'école de Troinex

M. van Loon mentionne que deux classes de l'école de Troinex ont visité la mairie en sa compagnie. Il a expliqué le rôle de chaque employé ainsi que le fonctionnement d'un Conseil municipal. Cette visite, organisée par les enseignants, a été très positive et les élèves se sont montrés curieux et attentifs. Par ailleurs, les enseignants de ces deux classes ont organisé un rallye pédestre à travers Troinex, dont une des étapes était la mairie.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Engagement d'une stagiaire de maturité professionnelle commerciale (« stagiaire MPC »)

Suite à l'expérience très positive que la Mairie a eue il y a deux ans avec Mlle Floriane Gros et compte tenu que de nombreux étudiants recherchent des places de stage, la Mairie informe qu'elle a décidé d'engager une stagiaire MPC.

Après l'examen de plusieurs candidatures, son choix s'est porté sur Mlle Nikita Cossali, domiciliée à Plan-les-Ouates, qui a effectué ses trois années d'études à l'école de commerce Aimée-Stitelmann, Mlle Cossali travaillera donc 12 mois dans l'administration communale afin d'obtenir, à l'issue de ce stage, sa maturité professionnelle commerciale.

Ce sont Mme Nicole Menu, comptable, qui est déjà responsable des apprentis et M. Olivier Niederhauser, secrétaire général, qui seront responsables de cette stagiaire qui débutera son activité le 1^{er} septembre prochain.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Activités d'été pour les adolescents

Suite à l'expérience positive de l'année passée, la Mairie a décidé de proposer cet été à nouveau des activités sportives pour les jeunes de 13 à 18 ans, à l'Agorespace.

Grâce à la collaboration des sociétés communales, une palette de sports tels que le tennis, le badminton, le BMX et le football seront proposés aux jeunes durant 4 semaines, du 15 juillet au 9 août, de 18h à 20h env.

Par ailleurs, les vendredis 9, 16 et 23 août, des activités organisées par les animateurs hors-murs seront proposées aux jeunes de 14h à 20h.

Concours du Fonds de décoration « On n'a pas tous les jours 200 ans »

M. Lavorel informe le Conseil que le jury s'est réuni le mardi 28 mai 2013 pour l'ouverture d'un peu plus de 30 projets reçus suite au concours lancé à l'occasion du bicentenaire de la Commune qui aura lieu en

2017. Le thème de ce concours était « On n'a pas tous les jours 200 ans » - Troinex 1817-2017.

La découverte des projets a enthousiasmé le jury qui tient à remercier chaleureusement tous les participants. Les projets sont très diversifiés et de qualité. M. Lavorel invite les membres du Conseil à réserver la date du jeudi 12 septembre à 18h pour le vernissage de l'exposition des projets, exposition qui sera ouverte du 12 au 15 septembre.

4. Projets de délibérations

4.1. Délibération D85 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné aux travaux d'aménagements provisoires « 2bis » aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize.

M. Berthet donne lecture du projet de délibération, rappelle que les conseillers municipaux ont reçu un exposé des motifs (v. annexe 1) pour les quatre projets de délibération qui figurent à l'ordre du jour, puis ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux demande des explications concernant le montant qui, en séance de commission de l'urbanisme du 13 mars 2013, faisait mention de Fr. 45'000.- et qui est de Fr. 90'000.- dans la délibération. De plus, elle voudrait prendre connaissance des discussions entre les riverains et les propositions de modification des places de parking par rapport au plan initial.

M. van Loon explique que le montant de ces aménagements est supérieur aux premières estimations, car des modifications assez importantes ont été apportées par rapport au projet présenté en commission, comme par exemple la modification du début du ch. de Saussac au carrefour giratoire avec les ch. Lullin et Dottrens.

Mme Schneider-Bidaux indique que les riverains du chemin de Drize ont actuellement des places de parking des deux côtés du chemin et qu'ils auraient voulu que cela reste inchangé.

M. van Loon rappelle qu'il s'agit de travaux d'aménagements provisoires et que le projet des aménagements définitifs est en cours de finalisation ; il sera encore présenté à la commission d'urbanisme. M. le Maire a effectivement eu des rencontres avec les riverains des 3 chemins et une partie de leurs souhaits a été incluse dans les plans d'aménagements provisoires, car ceux-ci tendent vers les aménagements définitifs. En ce qui concerne les parkings du chemin de Drize, certaines places pourront être modifiées selon les souhaits des riverains, mais pas toutes en raison de l'étroitesse du chemin et des distances de sécurité à respecter. Il faut que le réaménagement de ce chemin soit fait en toute légalité.

Il n'y a pas d'autre question et le président met au vote la délibération suivante, qui est **approuvée par 12 oui et 1 abstention (Verts)** :

D85 - VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DESTINE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PROVISOIRES « 2BIS » DES CHEMINS DE SAUSSAC, DE DRIZE ET DES MOULINS-DE-DRIZE

Vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les projets d'aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de Drize qui doivent encore être soumis à la commission « urbanisme et environnement » et à la Direction générale de la mobilité (DGM), puis faire l'objet d'autorisations de construire,

vu les aménagements provisoires se trouvant actuellement sur ces trois chemins, dont les autorisations sont échues et qui doivent être complétés par de nouvelles mesures provisoires demandées par la DGM,

vu les informations fournies à la commission « urbanisme et environnement » du 13 mars 2013,

vu le coût des travaux et des honoraires d'ingénieur selon l'estimation ci-jointe,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 12 OUI et 1 abstention (Verts)

- 1. D'approuver la mise en place d'aménagements provisoires dits « 2bis » aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, selon les plans du bureau Trafitec SA du 29 mai et du 4 juin 2013.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 90'000.- destiné à financer le coût de ces travaux et les honoraires d'ingénieur.*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2013 de la commune de Troinex, sous la rubrique 6200.3141 « Réfection et travaux routes communales ».*
4. *De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

4.2. Délibération D86 : Octroi d'un prêt de CHF 20'000.- et d'une avance sur les subventions de CHF 10'000.- en faveur du Club canin de Troinex.

M. Berthet donne lecture du projet de délibération, puis ouvre la discussion.

M. van Loon se réfère au projet de convention avec le club canin, envoyé aux conseillers municipaux, et précise que l'art. 9 de ce projet prévoit que le club devra s'informer auprès des autorités cantonales si les installations prévues sont soumises à autorisation et, cas échéant, obtenir ces autorisations. La Mairie va collaborer avec le club pour lui faciliter les démarches. Il serait en effet très ennuyeux pour les deux parties si les activités du club devaient cesser prématurément et que celui-ci devait rembourser la subvention et l'avance versées par la commune.

Au nom du PLR, M. Duquesne précise que les commissions qui ont étudié ce dossier ont donné leur accord à deux reprises, en mentionnant à chaque fois la condition de l'obtention de l'autorisation de construire. Or, depuis la dernière séance en octobre 2012, ce projet ne semble pas avoir avancé sur cette question. Qu'en est-il aujourd'hui sur cette recherche d'information relative à cette demande d'autorisation ? Le groupe PLR souhaiterait une réponse pour se positionner clairement et il demande que l'octroi et le versement de la subvention soient soumis à la condition préalable de l'obtention de cette garantie.

M. Courbat répond que les autorisations demandées à l'époque n'ont pas abouti, mais il s'agissait d'un projet situé sur un autre terrain. Le dossier ne pouvait pas avancer tant qu'il n'y avait pas de terrain définitif. Les discussions ont été reprises avec la Mairie pour trouver une solution qui corresponde aux attentes du club. Avec le terrain proposé aujourd'hui par la Mairie et conformément au projet de convention, il devrait être possible d'avancer sur ce projet. M. Courbat ajoute que le Club canin de Troinex existe, avec un comité et des membres qui cotisent. Le club a organisé une démonstration de toutes les activités se pratiquant dans un club canin lors d'un dernier marché campagnard et cela a été apprécié par la majeure partie de la population.

M. van Loon rappelle que, à l'initiative de M. Cramer, la législation entrée en vigueur oblige les détenteurs de chien de suivre des cours afin d'obtenir un permis. Ces installations sont donc nécessaires pour permettre d'appliquer cette loi et la Mairie est favorable à l'activité du club canin de Troinex. Le service de l'agriculture est très restrictif pour accorder des autorisations en zone agricole, mais en préparant bien le dossier, une réponse favorable est possible.

Les divers soutiens financiers de la commune prévus dans cette convention posent un problème à M. Bahon. En effet, dans cette convention, trois participations financières sont accordées au club canin : un terrain mis gratuitement à disposition, un prêt sans intérêt et une subvention de Fr. 1000.-/année, garantie pour 10 ans ; les subventions aux autres sociétés étant traitées et revues annuellement, il considère que c'est une inégalité de traitement envers les autres clubs.

M. Meynard répond que si une comparaison précise devait être faite avec les autres clubs, elle serait probablement défavorable au club canin, car par exemple les sociétés sportives utilisent gratuitement la salle de sport et le théâtre bénéficie régulièrement de la salle des fêtes. M. Kaiser précise que selon l'art. 7, alinéa 2 de la convention, il s'agit d'une avance sur la subvention communale octroyée au club et non pas d'une garantie. M. van Loon indique que dans l'hypothèse où l'association serait dissoute, il s'agirait bien sûr de prévoir le remboursement du prêt, mais aussi de la subvention versée en trop.

M. Forestier souhaite que M. Courbat trouve une solution et que ce club canin puisse voir le jour, mais il aimerait auparavant clarifier certains points. Lors du dernier vote en commission des finances, en octobre dernier, le terrain Moillebin n'était plus à l'ordre du jour à cause de possibles oppositions. Dès lors, la Mairie et le club cherchaient d'autres solutions. La commission avait statué favorablement, mais sur un autre terrain. Si l'autorisation ne devait pas être accordée sur ce terrain, le Conseil ne peut voter quelque chose d'illégal. De ce fait, il faut conditionner le versement de l'aide à l'autorisation. Enfin, M. Forestier demande s'il n'y a pas moyen de s'arranger avec le Boxer-club de la route d'Annecy afin de trouver un arrangement. M. Courbat répond par la négative à cette dernière question.

M. van Loon précise que lors de la dernière commission des finances, le prêt et l'avance de subvention ont été approuvés, mais le choix définitif du terrain n'était pas connu. La Mairie avait étudié diverses

possibilités et dans un premier temps, le choix s'était bien porté sur la parcelle de la route de Moillebin. Ce choix, à l'époque, n'était pas opportun car la Mairie était en procédure dans le cadre d'un recours contre le refus du département de délivrer l'autorisation de construire pour le réaménagement de la route de Moillebin. Depuis, l'autorisation a été accordée ce problème est réglé, de sorte qu'il n'empêche plus la mise à disposition de ce terrain, qui constitue une bonne solution.

M. Kaiser relève la teneur de l'art.10 qui prévoit qu'en cas de non-respect d'une clause, la commune peut résilier la convention et reprendre possession du terrain. Il ne partage donc pas les craintes du groupe PLR concernant la nécessité d'obtenir les autorisations administratives. M. Kaiser est par contre quelque peu gêné par le terme « *la Mairie assistera...* » de l'art. 9 al. 2, et il ne voudrait pas que l'on puisse reprocher à la commune la non-obtention des autorisations.

M. van Loon se montre rassurant sur ce dernier point. La Mairie va agir comme facilitateur pour éviter que les choses n'aillent dans une mauvaise direction, mais la commune ne demandera pas l'autorisation à la place du club.

M. Meynard indique que la Mairie, en tant que propriétaire de cette parcelle, devra de toute manière co-signer la demande d'autorisation de construire et qu'elle sera donc informée des démarches du club canin.

M. van Loon propose que la Mairie s'engage à ajouter, dans la convention, une clause précisant que les autorisations nécessaires doivent être obtenues avant le versement de la participation financière de la commune.

M. Duquesne demande le rajout de la phrase suivante : « *l'octroi et le versement du prêt et de l'avance sur la subvention communale sont soumis à l'obtention préalable de l'autorisation de construire* ».

M. Berthet met au vote la proposition de M. Duquesne, **qui est acceptée par 11 oui et 2 abstentions obligatoires (Mme Deshayes et M. Courbat).**

M. Berthet met ensuite au vote la délibération suivante, **qui est approuvée par 11 oui et 2 abstentions obligatoires :**

D86 - OCTROI D'UN PRET DE CHF 20'000.- ET D'UNE AVANCE SUR LES SUBVENTIONS DE CHF 10'000.- EN FAVEUR DU CLUB CANIN DE TROINEX

Vu l'article 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet de création d'un club canin à Troinex, dont les buts sont notamment l'organisation d'activités canines sportives et éducatives,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 29 octobre 2012,

vu le projet de convention entre la Commune de Troinex et le Club Canin de Troinex proposé par la Mairie,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 11 oui et 2 abstentions obligatoires

- 1. D'octroyer un prêt de CHF 20'000.- au club canin de Troinex, sans intérêt. Ce montant sera remboursé sur 10 ans, soit un versement de CHF 2'000.- par année, payable avant le 31 décembre de chaque année.*
- 2. D'octroyer une avance sur la subvention communale de CHF 10'000, correspondant au total estimé des subventions qui devraient être versées par la commune durant 10 ans. Cette avance sera amortie chaque année du montant de la subvention annuelle allouée, selon les critères appliqués à toutes les sociétés communales.*
- 3. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements sous les rubriques 3500.5250 « Prêt Club Canin » et 3500.5251 « Avance subventions club canin » et de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous les rubriques 3500.1550 et 3500.1551.*

4.3. Délibération D87 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude de faisabilité concernant l'urbanisation du secteur du Grand-Pré au chemin de Roday

M. Berthet donne lecture du projet de délibération, puis ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux annonce que les Verts sont favorables à ce projet, mais elle estime qu'il y a un problème de méthode. C'est en effet la troisième fois qu'il est question du plan directeur communal, mais ce dernier n'a pas encore été voté et il ne peut donc pas être considéré comme document de référence. L'avantage d'un plan directeur voté est qu'il devient public et qu'il est possible de travailler sur ce document et de faire des propositions d'aménagement.

M. van Loon rappelle que le plan directeur communal n'a pas été voté uniquement parce que dans l'intervalle, des négociations très difficiles se sont déroulées avec l'Etat ; si ce plan avait été voté, les négociations auraient été fermées. Cela aurait été absurde et contre-productif. Aujourd'hui, ces négociations ont en grande partie abouti et la procédure pour l'adoption du plan directeur communal va pouvoir avancer : vote final en commission, consultation publique, adoption par le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat. Cela prendra donc encore un peu de temps, mais les choses vont dans le bon sens. M. van Loon ajoute que si la commune veut avoir une influence sur le futur aménagement du secteur du Grand-Pré, une étude de faisabilité s'impose, sinon l'Etat s'en chargera et il imposera ses vues.

Il n'y a pas d'autre question et au vote, la délibération suivante **est approuvée à l'unanimité** :

D 87 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A L'ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT L'URBANISATION DU SECTEUR DU GRAND-PRE AU CHEMIN DE RODAY

Vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'entrée en matière, dans sa séance du 6 mars 2013, de la commission « urbanisme et environnement » sur une éventuelle urbanisation du secteur du Grand-Pré et un déclassement des parcelles concernées en zone 4B,

vu la nécessité de vérifier le potentiel de développement de ce secteur et ses conditions d'accessibilité (voitures, transports publics, mobilité douce),

vu les devis d'honoraires des bureaux Jacques Bugna SA (urbanisme), Trafitec SA (circulation) et Buffet Boymond (géomètre),

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (13 oui)**

- 1. D'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'urbanisation du secteur du Grand-Pré au chemin de Roday.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 60'000.- destiné à couvrir les frais de cette étude, à prélever sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 60'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 79.331 "Aménagement du territoire - Amortissement du patrimoine administratif", de 2014 à 2018.*

4.4. Délibération D88 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude relative à la réglementation du stationnement à Troinex

M. Berthet donne lecture de la délibération suivante, qui ne fait l'objet d'aucune question et **qui est approuvée à l'unanimité** :

D 88 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A L'ETUDE RELATIVE A LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT A TROINEX

Vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les problèmes de stationnement de plus en plus fréquents, tels que les véhicules stationnés à long terme sur le domaine public, en raison notamment des mesures de limitation du stationnement prises par les communes voisines,

vu l'entrée en matière, dans sa séance du 13 mars 2013, de la commission « urbanisme et

environnement » sur la réalisation d'une étude sur la réglementation du stationnement à Troinex, vu l'offre de prestations du bureau Trafitec SA du 11 mars 2013, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (13 oui)

1. *D'approuver la réalisation d'une étude sur la réglementation du stationnement sur le territoire de la commune de Troinex.*
 2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 20'000.- destiné à couvrir les frais de cette étude, à prélever sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
 3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
 5. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 20'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 6200.3310 "Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif", de 2014 à 2018.*
- 5. Proposition de motion : Motion M25 de Mme Dominique Bernardet et de MM. Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne et Alain Forestier, conseillers municipaux : Chercheurs d'emplois et entreprises troinésiennes.**

M. Forestier donne lecture de la motion du groupe PLR (v. annexe 2) et précise que cette proposition est surtout destinée à aider les chômeurs en fin de droit et les jeunes qui cherchent un premier emploi en les rapprochant des entreprises et en facilitant les contacts entre ces deux groupes. Les motionnaires invitent donc la Mairie à faire un état des lieux entre les demandeurs d'emploi et les entreprises troinésiennes, ceci bien sûr en collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Mme Schneider-Bidaux fait remarque que la loi cantonale sur le chômage oblige déjà les entreprises qui recherchent des employés à prendre contact avec l'OCE. Elle pense que la commune est trop petite pour ouvrir un bureau qui s'occupe de placement. Elle propose de renvoyer cette motion à la commission sociale. M. Botbol précise que les employeurs ne sont obligés de passer par l'OCE uniquement en cas d'engagement de frontaliers ; il lui semble par ailleurs que la Mairie travaille déjà dans le sens de la motion.

Effectivement, répond M. van Loon, la collaboration avec le Club emploi fonctionne bien et les résultats sont positifs. Il est satisfait de ce système, mais il ajoute qu'il n'est pas négligeable d'aider des personnes en fin de droit à trouver un emploi dans une entreprise troinésienne.

M. Lavorel rappelle que l'animatrice « hors-murs » a proposé à la commune d'engager un jeune en difficulté pour un premier emploi. La Mairie est satisfaite de cette action menée avec succès.

M. Forestier précise que la démarche est complémentaire, le but de la motion n'étant effectivement pas d'ouvrir un bureau de placement, mais d'organiser des événements afin de faciliter les contacts et ainsi créer des opportunités entre les chercheurs d'emploi et les entreprises de Troinex et de la région.

M. Meynard rappelle que la Mairie rencontre deux fois par année les magistrats de Bardonnex, Perly et Plan-les-Ouates. Cette dernière organise des événements avec les entreprises, il serait intéressant d'en parler et de voir les opportunités de collaboration entre les communes.

M. Kaiser aimerait être persuadé que cette motion apporte un plus. Or il n'a pas bien compris le rôle du Club emploi de la commune. M. van Loon indique que c'est un club privé de coaching pour les chercheurs d'emploi, créé par d'anciens cadres d'entreprises. Après une première séance d'information à Troinex, les chômeurs intéressés suivent une session de 10 cours afin de se rendre attractifs sur le marché du travail (ils apprennent à constituer un dossier, à se présenter, à entreprendre différentes démarches, etc.). M. van Loon a vérifié la qualité de ce club auprès de M. Schmidt, directeur de l'OCE, qui a approuvé ces démarches.

Mme Schneider-Bidaux maintient sa demande de renvoyer cette motion en commission sociale afin qu'elle entende un représentant de l'OCE pour de plus amples informations.

M. Duquesne rappelle que le but de cette motion est de simplifier les démarches et de rendre certaines entreprises accessibles aux chômeurs, ainsi que de mettre en contact l'employeur et le chercheur

d'emploi. Il serait plus judicieux que la Mairie procède à un état des lieux, puis convoque ensuite la commission avec des invités extérieurs si nécessaire.

M. Berthet propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière sur cette motion : **elle est acceptée à l'unanimité.**

M. Berthet met ensuite au vote la proposition de renvoyer cette motion en commission : **elle est refusée par 5 oui et 7 non.**

La Mairie effectuera donc l'état des lieux demandé par la motion, puis présentera son travail de réflexion à la commission sociale.

6. Propositions individuelles et questions.

Stationnement de remorques et camping-cars au ch. de Saussac : M. Botbol demande s'il ne serait pas possible de mettre les places de parking du ch. de Saussac en biais, de façon à pouvoir verbaliser les véhicules qui dépassent les cases.

M. van Loon trouve cette proposition intéressante et elle sera étudiée par la Mairie. Il explique que d'autres solutions sont étudiées : limiter la durée du stationnement à 3 heures ou à 15 heures, prendre contact avec les propriétaires de ces véhicules afin de trouver d'autres emplacements avec eux, interdire le stationnement de ce type de véhicules sur toute la commune (ce qui implique que la commune doit proposer un parking « officiel », payant, aux propriétaires de ces véhicules). Le bon sens impose en premier lieu une discussion avec les propriétaires de ces véhicules et certains seraient disposés à payer un loyer si des places leur étaient trouvées.

Mme Bernardet indique que le système des macarons ou celui des zones bleues pourraient également être des solutions. M. van Loon rappelle qu'il n'est pas possible d'installer des zones bleues et des macarons sans une autorisation cantonale. Cette demande d'autorisation doit être précédée d'une étude pour laquelle le crédit a été voté ce soir même. La procédure prend au moins 2 ans.

Entretien des alentours de la piste de BMX : M. Duquesne demande s'il est volontaire de laisser pousser l'herbe autour de la piste de bicross ? M. Niederhauser indique que le service de la voirie, d'entente avec le responsable du BMX, laisse effectivement pousser l'herbe jusqu'à la fin du mois de juin dans un but écologique : cela permet aux fleurs de se ressemer et de créer une prairie fleurie.

Inauguration de la statue de Jean-Jacques Rousseau : M. Duquesne invite les membres du Conseil municipal ainsi que toutes les personnes intéressées à l'inauguration de la statue Jean-Jacques Rousseau commandée par la commune de Bossey ; cette cérémonie aura lieu le 24 juin à 18h30 sur la place de ce village.

7. Huis-Clos : demande de naturalisation.

M. Berthet prononce le huis-clos, puis M. van Loon présente la demande de naturalisation de M. et Mme Tarek Shaarawi et de leurs deux enfants, Hussein et Lana, de nationalité égyptienne.

Cette demande est préavisée favorablement par 13 OUI et 1 abstention.

Le Président lève la séance à 21h45.

Le Président
Jean Berthet

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Séance du Conseil municipal du 17 juin 2013

Projets de délibérations D85, D86, D87 et D88

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Quatre projets de délibérations sont à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 17 juin prochain.

Ces dossiers ont tous été étudiés en commission et ont fait l'objet soit d'un rapport, soit d'un vote de principe de la commission. Nous vous rappelons ci-dessous les principaux éléments nécessaires à la bonne compréhension de ces projets.

Projet de délibération D85 :

Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 90'000.- destiné aux travaux d'aménagements provisoires « 2bis » des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize

Nous vous rappelons les informations fournies par la Mairie au Conseil municipal le 18 février 2013 et à la commission « urbanisme et environnement » le 13 mars 2013 :

- Les aménagements provisoires en place sur les chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize ne sont plus autorisés, les arrêtés de la Direction générale de la mobilité (DGM) approuvant ces mesures à l'essai étant échus et non prolongeables.
- La DGM a donc demandé à la commune soit de supprimer tous les aménagements en place, soit de les compléter afin de pouvoir réaliser un nouvel essai d'une année, en attendant la réalisation des aménagements définitifs.
- Lors de la séance de la commission « urbanisme et environnement » du 13 mars 2013, M. Michel Savary, directeur du bureau Trafitec SA, a présenté les plans des mesures provisoires appelées « 2bis ». Certaines remarques ont été faites concernant ces projets et les plans qui font l'objet de la délibération D85 tiennent compte de ces observations.
- Les plans d'aménagements « 2bis » ont été présentés à la DGM qui a donné son accord de principe. Dès que le Conseil municipal aura approuvé ce projet et son financement, il pourra faire l'objet d'un nouvel arrêté de la DGM autorisant ces aménagements provisoires pour une durée d'une année, éventuellement renouvelable.
- Durant cette période, les aménagements définitifs des trois chemins devront être finalisés et nous espérons que les premiers travaux (chemin de Drize et éventuellement chemin des Moulins-de-Drize) pourront débuter soit cet automne, soit au plus tard au début de l'année prochaine.

Projet de délibération D86 :

Octroi d'un prêt de CHF 20'000.- et d'une avance sur les subventions de CHF 10'000.- en faveur du Club canin de Troinex

Ce projet, qui est à l'étude depuis 2011 (voir notamment les discussions en commission des finances du 9 mai 2011), a été examiné par la commission « finances et sécurité » lors de sa séance du 29 octobre 2012 et a fait l'objet d'un rapport de cette commission au Conseil municipal le 12 novembre 2012. Ce rapport proposait, par 8 OUI et 1 abstention obligatoire (M. Courbat), d'approuver le projet de financement du club canin.

Depuis l'examen de ce dossier durant l'automne 2012, nous avons été régulièrement en contact avec le responsable du club afin de trouver le meilleur emplacement pour les activités sportives et éducatives qui seront proposées aux propriétaires de chiens. Nous avons finalement opté pour le terrain situé en bordure de la route de Moillebin, près de l'arrêt de bus « Troinex Ville », qui ne posera pas de problèmes de nuisances.

Le prêt et l'avance sur les subventions que nous vous proposons d'octroyer au Club canin de Troinex sont donc destinés essentiellement à financer les frais d'aménagement de ce terrain (pose d'une clôture, etc.) et aux frais d'achat du matériel nécessaire pour le démarrage des activités du club.

Enfin, nous avons préparé une convention fixant les modalités de mise à disposition du terrain et de l'aide financière accordée par la commune. Cette convention a été soumise au représentant du Club canin, avec lequel les discussions se poursuivent. Elle sera signée une fois que la délibération votée par le Conseil municipal deviendra exécutoire.

Projet de délibération D87 :

Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude de faisabilité concernant l'urbanisation du secteur du Grand-Pré au chemin de Roday

Comme vous le savez, dans le cadre du projet de Plan directeur communal, des discussions ont eu lieu entre l'Etat de Genève (Département de l'urbanisme) et la Mairie de Troinex concernant différents projets d'urbanisation sur notre commune.

Un de ces projets concerne le secteur dit du Grand Pré, situé entre le chemin de Roday, les immeubles du chemin Dottrens et les villas des chemins du Claiset et du Champ-Carré. Les parcelles du Grand-Pré, propriété de la commune de Troinex et représentant une surface d'environ 44'000 m², font partie de l'inventaire des « parcelles enclavées » situées en zone agricole et répondant à certains critères permettant d'envisager un déclassement en zone à bâtir.

Ce dossier a été présenté et discuté à plusieurs reprises en commission « urbanisme et environnement ». Lors de la séance du 6 mars 2013, cette commission a décidé, par 8 OUI et 1 abstention, d'entrer en matière sur le déclassement de la parcelle du Grand-Pré en zone 4B, ceci sous réserve que l'urbanisation de la parcelle des Crêts à la route de Troinex se réalise en zone 5 (villa).

Avant de confirmer au Département de l'urbanisme l'entrée en matière de notre commune sur le déclassement de ce secteur en zone à bâtir, la Mairie propose de réaliser une étude de faisabilité destinée à définir ou confirmer le potentiel de développement de ces terrains et à répondre à certaines questions, telles que :

- Gabarits à prévoir en fonction du bâti existant
- Densité maximum admissible
- Equipements publics à prévoir
- Conditions d'accessibilité au quartier (voitures, deux-roues et mobilité douce)
- Conditions de stationnement.

Projet de délibération D88 :

Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'étude relative à la réglementation du stationnement à Troinex

Cette étude, dont les objectifs sont assez clairement définis dans l'offre de prestation du bureau Trafitec SA jointe au projet de délibération, a également été présentée à la commission « urbanisme et environnement » du 13 mars 2013.

Cette commission a approuvé la réalisation de cette étude par 8 OUI et 1 abstention.

Précisons que le but de cette étude n'est pas forcément d'introduire le système des macarons à Troinex, comme cela a été fait dans plusieurs communes genevoises, mais de proposer aux autorités communales des solutions pour réglementer le stationnement de manière adéquate sur l'ensemble du territoire de la commune.

La Mairie se tient bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer concernant ces quatre projets de délibérations.

Troinex, le 12 juin 2013.

La Mairie



Groupe Libéral de Troinex

MOTION

Présentée au Conseil municipal de Troinex

De Madame Dominique Bernardet et de Messieurs Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, conseillers municipaux.

Chercheurs d'emploi et entreprises troinésiennes

Considérant,

- que le chômage est en augmentation sur le canton, à Troinex y compris
- que la commune de Troinex compte plusieurs dizaines d'entreprises

et faisant référence à l'Agenda 21

Le Groupe libéral propose au Conseil Municipal de Troinex

- d'inviter la Mairie à étudier les possibilités de solliciter et d'encourager les entreprises troinésiennes à répondre aux demandes d'emploi de personnes domiciliées sur la commune
- d'inviter la Mairie à étudier les possibilités de coordonner ses démarches avec l'Office cantonal de l'emploi.